



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cayenne, le 27 septembre 2021

Inspection Académique
Inspection Pédagogique Régionale de Lettres

Lettre à l'attention de

Mesdames et Messieurs les professeurs de lettres
S/c
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Lettre de rentrée 2021

Chers collègues,

RECTORAT

**Inspection
Pédagogique
Régionale**

Dossier suivi par

Isabelle NIVEAU
IA-IPR de Lettres
DAAC

Et

**Anne-Claire
RENAUDIN**
IA IPR de Lettres

Tél. 0594 27 19 17

**Isabelle.Niveau@ac-
guyane.fr**

**B.P. 6011
97306 Cayenne
Cedex**

Nous espérons que, malgré cette période toujours aussi incertaine, vous avez pu vous ressourcer pendant les vacances pour rentrer dans de bonnes conditions. La situation sanitaire ne s'améliorant pas, nous devons encore nous montrer réactifs et créatifs pour accompagner au mieux nos élèves.

Merci à tous les collègues qui se sont fortement investis pour la réussite des examens, que ce soit en collège ou en lycée. Comme chaque année, nous avons pu compter sur votre professionnalisme et votre engagement, et nous vous en remercions très sincèrement. Nous accueillons avec plaisir les professeurs et lauréats de concours qui intègrent l'académie à la rentrée. Merci à tous les collègues qui acceptent les fonctions de tuteurs et qui accompagnent nos collègues dans leur entrée dans le métier.

Nous espérons que l'année scolaire 2021-2022 sera pour vous tous pleine de réussites et d'accomplissements, personnels comme professionnels.

Cette année, le Ministère a validé la création d'un second poste pour l'inspection de lettres, pour relever les nombreux défis. Mme Anne-Claire RENAUDIN me rejoint, et j'en suis très heureuse. Vous connaissez son implication auprès des équipes des sites isolés, des professeurs stagiaires, des collègues qui travaillent en 6^{ème} Ambition Réussite, qui veulent aider nos petits lecteurs à réussir au collège. Elle va poursuivre ces missions essentielles pour l'Académie.

Nous serons accompagnées d'une équipe renforcée de chargés de mission :

Pour l'Ouest :

Patricia CIPPE et **Anne-Lise JULIAN**, en charge du suivi des équipes éducatives, des visites conseils, des examens, de la prévention de l'illettrisme

Pour les Savanes :

Mandy BONHEUR, en charge du suivi des équipes éducatives, des visites conseils, des examens

Pour Cayenne et environs :

Lilidad SEPULVEDA et Rachel LIN-LAI-YAT, en charge du suivi des équipes éducatives, des visites conseils, des examens.

Nous avons également confié des dossiers spécifiques :

Frédéric BOURDEREAU : préparation des concours de recrutement (CAPES)

Sylvie ANDRIGHETTI : suivi des classes UPE2A

Emilie AMBRY, chargée de mission LCA

Katell THOMAS , IAN lettres

Andrée BIYOUNDOUDI : prix carbet des lycéens

Cette année, nous mettons la priorité sur la formation

- Pour le CAPES interne : vous êtes prêts d'une cinquantaine inscrits depuis le mois de juillet, et toute l'équipe se mobilise pour vous accompagner dans la préparation du concours. L'Académie reçoit aujourd'hui beaucoup de jeunes titulaires, et il devient nécessaire pour tous nos personnels contractuels de sécuriser leur parcours professionnel en préparant le concours de recrutement. C'est aussi une occasion réelle de questionner nos pratiques et d'avancer ensemble sur les défis pédagogiques à relever.
- Pour tous, en tentant de mettre en place des constellations de 10-12 collègues, d'établissements proches, pour approfondir une question et chercher ensemble : nous vous proposons de faire des groupes sur la lecture et l'écriture, sur l'oral, sur la séquence ... Il nous semble important de prendre le temps d'échanger, de tester ensemble des cours, d'analyser nos pratiques pour mieux avancer ensemble.

Nous avons également de grands dossiers à suivre

COLLEGES

La lecture, grande cause nationale

Cette année scolaire 2021-2022 fait de la lecture une grande cause nationale. Le Ministère rappelle en effet qu'elle est « la clé de la réussite ». Ainsi, les difficultés de lecture, parce qu'elles sont à l'origine d'inégalités et parfois d'échecs, doivent être combattues par tous les moyens. Cela passe évidemment par un **accompagnement fort des petits lecteurs et petits déchiffreurs, mais aussi pour tous par la transmission du plaisir de lire** ; d'avoir accès à la beauté et à la complexité du monde qui nous entoure. N'hésitez pas à faire entrer la lecture dans les temps de cours, et à favoriser toute activité d'échange. La lecture est une pratique sociale féconde qui permet de faire émerger les visions du monde, les préoccupations de chacun, les quiproquos éventuels. Qu'elle soit cursive, analytique, suivie, libre ou guidée, à voix haute ou basse, intégrale ou en extraits, individuelle ou collective, simple ou mise en scène, d'œuvres patrimoniales ou contemporaines, la lecture est une entrée essentielle en cours.

Que ce soit en collège ou en lycée, il s'agit de **placer l'œuvre intégrale au centre des apprentissages**, en donnant une perspective de lecture stimulante et en proposant des études transversales qui viennent compléter les quelques passages étudiés : c'est bien le tissage des activités variées sur l'œuvre qui va permettre à l'élève de s'approprier les singularités de l'œuvre proposée. Le carnet de lecture peut rassembler les travaux et garder trace de la lecture sensible et de l'appropriation de chacun.

Je vous encourage vivement à mettre en œuvre toutes **les activités littéraires et culturelles** possibles au sein des établissements (¼ d'heure lecture, concours de lecture à voix haute avec la grande librairie, prix BDZILES, le Fauve des lycéens, le prix Goncourt des lycéens , le prix carbet des lycéés, la demi-heure d'éloquence ...)

Vous trouverez tous les éléments surs

<https://www.education.gouv.fr/ete-2021-ete-2022-la-lecture-grande-cause-nationale-323642>

Vous trouverez dans le Plan de formation des propositions de travail en constellation de 12 professeurs autour de cette question, ainsi que des propositions de cafés littéraires. Partageons nos doutes, mais aussi nos lectures, nos pratiques, nos réussites et nos expérimentations.

Le test de fluence réalisé à l'entrée de la classe de sixième permet de repérer les élèves faibles lecteurs, qui tireront grand profit à travailler régulièrement le déchiffrage et la vitesse de lecture pour consolider leurs compétences de compréhension. Là encore, n'hésitez pas à multiplier les entrées : fluence, compréhension orale, compréhension écrite, travail sur les inférences, sur le vocabulaire ... C'est bien la **multiplicité des approches** qui permet à l'élève de construire la compétence lecture.

Nous devons vraiment viser la lecture de six œuvres, dont l'étude de trois œuvres intégrales au collège. **L'évaluation** doit être en relation avec votre problématique, pour permettre à chaque élève de s'engager dans la séquence, de s'appropriier les enjeux et y réfléchir. N'hésitez pas, dès la sixième, à faire réfléchir les élèves sur le côté monstrueux de certains personnages dans le cadre d'une séquence sur le monstre aux limites de l'humain. N'hésitez pas non plus à accompagner les élèves à réinvestir ce qu'ils ont appris et compris tout au long de la séquence. Le carnet de lecture peut devenir un compagnon de route, même lors des évaluations. Nous formons les élèves, dès la sixième à comprendre mais aussi à interpréter, à parler d'une œuvre, à la questionner, à l'exploiter lors d'un débat ou une argumentation.

Vous trouverez les éléments fondamentaux sur la note de service nationale :

<https://www.education.gouv.fr/bo/18/Special3/MENE1809040N.htm>

Sans doute le dispositif « **Devoirs Faits** » représente-t-il un espace d'apprentissage que les professeurs de Lettres ont intérêt à investir. Le travail sur la compréhension des documents tant littéraires que composites est indispensable pour permettre à chaque élève de repérer les informations, les reformuler, et réfléchir aux stratégies employées pour y parvenir. Toutes ces approches concourent à faire de nos élèves des lecteurs sensibles, libres d'exercer leur jugement et capables de cheminer de manière autonome.

L'enseignement de la langue : en collège et en lycée

Les programmes de collège et de lycée rappellent l'importance de l'enseignement de la langue, « car c'est de la maîtrise de la langue que dépendent à la fois l'accès des élèves aux textes du patrimoine littéraire et leur capacité à s'exprimer avec justesse à l'écrit et à l'oral. » Il s'agit donc d'étudier le lexique, l'orthographe, la grammaire et la syntaxe de façon régulière et explicite, en pensant la manière dont les notions seront réinvesties dans des activités de lecture, d'écriture et d'oral pour que les élèves en perçoivent l'utilité et se les approprient.

Comme le précise la note de service du 25 avril 2018 sur l'enseignement de la grammaire et du vocabulaire, la progression de langue, indépendante de la progression littéraire, vise à construire chez les élèves une conscience linguistique. L'observation de corpus construits à partir des textes lus, les manipulations et la réflexion sont autant d'étapes qui contribuent à appréhender la langue française comme un système organisé et cohérent ; la mémorisation et l'automatisation permettent d'ancrer les savoirs chez les élèves ; **l'articulation avec la lecture, l'écriture et l'oral donne du sens aux connaissances** mobilisées.

<https://www.education.gouv.fr/bo/18/Special3/MENE1809041N.htm>

N'hésitez pas à consulter l'ouvrage sur la terminologie grammaticale publié sur Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/document/1872/download>

Le projet d'évaluation

Les modifications des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique sont définies dans la note de service publiée au Bulletin Officiel du 29 juillet 2021.

Les notes retenues pour le baccalauréat dans les enseignements ne donnant pas lieu à une épreuve terminale sont les moyennes annuelles obtenues par le candidat. Dans son paragraphe 2A, la note de service MENE2121270N du 28 juillet 2021 définit un projet d'évaluation qui doit être construit au sein de chaque lycée au plus tard le 22 octobre 2021.

Même si le français est évalué à la fin de la classe de première dans le cadre des EAF, il apparaît nécessaire que les professeurs de Lettres participent activement à cette réflexion collective pour élaborer un cadre réfléchi et organisé permettant de construire, tout au long du cycle terminal, ces moyennes certificatives dans le cadre d'un contrôle continu qui doit rester au service des apprentissages.

Nous vous invitons à consulter le guide de l'évaluation par l'IGESR

<https://eduscol.education.fr/2688/nouveau-lycee-general-et-technologique-guide-de-l-evaluation>

Le document est assez détaillé et donne des pistes : - minimum 3 évaluations par trimestre dont une orale, - 60% maximum de notes sur des évaluations type examen, jouer sur les coefficients

Je crois qu'il nous faut ajouter des axes de réflexion :

- la question du droit à l'erreur : comment faire pour que les élèves viennent aux évaluations et ne soient pas tentés par l'absentéisme quand ils ont une première note correcte ? Comment valoriser les meilleures notes, ou supprimer la plus mauvaise ?

- question de la valorisation du travail collaboratif : quelle place pour cette évaluation collective ? Pour encourager les élèves à collaborer et s'entraider, à trouver ensemble des solutions et partager entre pairs.

Ce qui est important aujourd'hui, c'est bien de réfléchir en équipe à tous les enjeux : en équipe disciplinaire d'abord, et pédagogique ensuite. Le sens donné à ces temps d'évaluation est important pour les familles, et permet d'éviter les tensions inutiles.

Ce projet d'évaluation doit également nous questionner sur la **progressivité des apprentissages**.

Il semble important d'aborder les œuvres en cours avec les élèves, d'accompagner chacun à la découvrir, à en comprendre le contexte, les enjeux, les subtilités. De nombreux élèves ont pris l'essai ou la dissertation au baccalauréat, et nous ne pouvons que nous en réjouir, mais cela demande un apprentissage progressif et constant pour apprendre à argumenter, à faire référence à l'œuvre, à l'exploiter en lien avec le parcours associé. Sans doute là encore pouvons-nous préconiser la rédaction d'une forme de carnet de lecture qui accompagne chaque élève.

La tâche paraît lourde, et elle l'est. La progression consiste dès lors à travailler- et retravailler- à partir des écrits des élèves pour les conduire vers le format attendu en fin de première, plutôt que de partir de l'exercice formalisé. Il en va ici d'une véritable pédagogie de l'écriture, ce pourquoi il importe que soit bien compris ce passage. Le travail de réécriture et de compréhension des attentes du baccalauréat mènera ensuite chaque élève vers un devoir plus construit au fil des mois. L'enjeu est que les tâches essentielles à la discipline et qui sous-tendent les exercices - reformuler, résumer, interpréter, rendre compte d'une lecture, mobiliser une lecture - soient accomplies durant les deux années de scolarité, et mises en place dès la seconde en Français, au lieu que le format des exercices devienne l'objet principal des apprentissages.

Le nouveau programme national d'œuvres pour l'enseignement de français en classe de première

La classe de première générale (année 2021-2022)

Objet d'étude pour lequel les œuvres sont renouvelées : La littérature d'idées du XVIIe

siècle au XVIIIe siècle

Rabelais, Gargantua / parcours : rire et savoir.

La Bruyère, Les Caractères, livres V à X / parcours : la comédie sociale.

Olympe de Gouges, Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (du « préambule» au « postambule ») / parcours : écrire et combattre pour l'égalité.

La classe de première technologique (année 2021-2022)

Objet d'étude pour lequel les œuvres sont renouvelées : La littérature d'idées du XVIe siècle au XVIIIe siècle

Rabelais, Gargantua, chapitres XI à XXIV / parcours : la bonne éducation.

La Bruyère, Les Caractères, livre XI « De l'Homme » / parcours : peindre les Hommes, examiner

la nature humaine.

Olympe de Gouges, Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (du « préambule» au « postambule ») / parcours : écrire et combattre pour l'égalité.

L'enseignement de spécialité « Humanités, Littérature et Philosophie »

Les professeurs de français sont aussi concernés par la spécialité « Humanités, Littérature et Philosophie ». Elle prend appui sur les connaissances et la culture que le collègue et la classe de Seconde ont apportées aux élèves. Cette spécialité vise à leur faire découvrir des œuvres et des textes majeurs de la littérature patrimoniale, française, étrangère, mais aussi antique, et à les engager à réfléchir à des questions contemporaines fixées par les nouveaux programmes, pour enrichir leur culture, leur réflexion et leur esprit critique. Ces programmes renvoient à des enjeux de la société moderne et sont liés à une période historique particulière. Ils permettent notamment d'aborder et de faire lire des œuvres intégrales.

Une réelle coopération s'avère nécessaire avec le professeur de philosophie dans le choix des itinéraires proposés, des problématiques retenues, des œuvres et des textes donnés à lire et à analyser.

L'épreuve de Terminale a été définie par une note de service. Dans le cadre de l'épreuve de spécialité de Terminale, seul le programme limitatif, indiqué ci-dessous, est évaluable à l'écrit. La note précise que pour l'épreuve orale de contrôle « l'énoncé du sujet prend la forme d'une interrogation associée au thème de l'épreuve écrite » relevant d'une question de littérature ou de philosophie selon la discipline de l'examineur. Les élèves ne peuvent donc être évalués que dans le cadre du programme limitatif et, à l'oral, sur le même thème que celui donné à l'épreuve écrite.

Programme limitatif de HLP évaluable dans le cadre de l'épreuve de Terminale :

– Objet d'étude : La recherche de soi

Les expressions de la sensibilité ;

Les métamorphoses du moi

– Objet d'étude : L'humanité en question

Histoire et violence ;

Les limites de l'humain.

Le grand oral

Les nouveaux textes qui définissent l'épreuve du Grand oral à partir de la session 2022 ont été publiés au BO n°31 du 26 août 2021 :

Voie générale :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121378N.htm>

Voie technologique :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121379N.htm>

L'épreuve doit permettre au candidat de montrer sa capacité à prendre la parole en public de façon claire et convaincante, en continu puis en interaction. Cette prise de parole est préparée durant l'année de terminale, elle est aussi le fruit du travail de l'oral réalisé dans toutes les disciplines depuis la seconde dans la continuité des apprentissages antérieurs.

Elle lui permet également de mettre les savoirs qu'il a acquis, dans ses enseignements de spécialité, au service d'une argumentation, et de montrer comment ces savoirs ont nourri son projet de poursuite d'études, et éventuellement son projet professionnel.

Le jury valorise la solidité des connaissances du candidat, sa capacité à argumenter et à relier les savoirs, son esprit critique, la précision de son expression, la clarté de son propos et son engagement dans sa parole.

Après un premier temps de présentation où le candidat dispose du support construit pendant le temps de préparation, celui-ci explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et y répond.

Le jury interroge ensuite le candidat pour l'amener à préciser et à approfondir sa pensée. Il peut interroger le candidat sur toute partie du programme du cycle terminal de ses enseignements de spécialité, en lien avec la question présentée. Le jury évalue ainsi la solidité des connaissances et les capacités argumentatives du candidat.

Enfin, le jury mesure l'aptitude du candidat à conduire et exprimer une réflexion personnelle témoignant de sa curiosité intellectuelle et de sa capacité à exprimer ses motivations.

La place de l'oral, la question de l'appropriation réelle des enjeux par les élèves sont donc des enjeux majeurs au sein des classes.

BTS : Les thèmes concernant l'enseignement de Culture générale et expression en deuxième année

Thème n°1 : De la musique avant toute chose ?

Thème n°2 : Dans ma maison (thème renouvelé)

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo16/ESRS2102690N.htm>

LES AUTRES DOSSIERS

Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA)

Mme **Emilie AMBRY** poursuit l'accompagnement des collègues : elle pilote la formation, prépare à la certification complémentaire et peut répondre à vos questions.

L'enseignement du théâtre

Le Ministère travaille à la mise en place d'un plan théâtre pour favoriser les troupes de théâtre dans les établissements scolaires : c'est sans doute un axe de développement qui nous permettra à la fois de travailler la prise de parole, mais aussi la mise en voix de textes littéraires, le travail collaboratif de compréhension.

Mme **Pauline DANHIER** pilote le fonds ressource Académique et le rassemblement académique dans le cadre du Printemps théâtral.

L'enseignement de FLE/FLS et l'accompagnement des petits lecteurs

Monsieur **Romuald JANIN**, IEN, est en charge du CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des enfants Nouveaux arrivants et des enfants du Voyage). Il pourra vous apporter les informations et ressources pour les élèves allophones. **Madame Anne-Claire RENAUDIN** suit ce dossier et est épaulée par Mme **Sylvie ANDRIGHETTI**, et Mme **Patricia CIPPE**.

N'hésitez pas à aller lire les préconisations sur « continuer à apprendre à lire au collège » : <https://lettres.dis.ac-guyane.fr/Continuer-d-apprendre-a-lire-au-college.html>

L'objectif est bien à chaque fois de trouver des méthodes adaptées et favoriser l'intégration en classe ordinaire. Notre académie permet chaque année à de nombreux élèves de passer les épreuves du DELF et nous souhaitons encore développer cette action, qui reconnaît les compétences de nos élèves les plus fragiles en leur donnant souvent leur premier diplôme.

Le Parcours d'éducation Artistique et Culturelle

Depuis la circulaire interministérielle sur le « parcours d'éducation artistique et culturelle » n° 2013-073 du 3 mai 2013, L'académie, en partenariat avec la DAC Guyane, met en place un appel à projets chaque année, pour favoriser les résidences de création artistique et culturelle dans les établissements scolaires du territoire. De nombreux projets

sont liés à l'apprentissage de la langue, à la prise de parole, la communication verbale et non verbale, aux langages artistiques. **Je ne saurais que vous encourager à vous emparer de ces outils au sein de vos établissements, car cette éducation à l'art et par l'art est souvent source d'épanouissement, d'engagement et de révélation de talents de nombreux élèves.**

Cette année, la mise en place d'ADAGE et surtout du **PASS CULTURE** va vous permettre de proposer des sorties scolaires en 2022 sans faire payer les familles. En effet, chaque Chef d'établissement va bénéficier d'une somme lui permettant de financer les entrées au cinéma, au musée, au théâtre, ou d'accueillir des spectacles au sein de l'établissement. Chaque professeur pourra le solliciter pour sa classe. Cette part s'appliquera aux élèves de la 4^{ème} à la Terminale (entre 20 et 30 euros par élève, par an) . Tous les référents culture seront formés, afin de profiter au mieux de ce dispositif dès janvier 2022.

Mme **Audrey MODICA** , chargée de mission DAAC, accompagne les projets , et sera épaulée dans l'Ouest par Mme Andrée BIYOUNDOUDI

DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Les informations

Mme Katell THOMAS met régulièrement à jour le site de lettres de l'Académie

<https://lettres.dis.ac-guyane.fr/>

Nous faisons ici un appel à contributions : ce site doit devenir un outil de travail et de partage au quotidien : n'hésitez pas à nous soumettre des séquences, des séances, des travaux divers que vous jugez intéressants.

La formation continue

Vous pouvez vous former tout au long de votre carrière en suivant des formations disciplinaires et transversales sur le Plan Académique de Formation. Cette année, l'Inspection de Lettres propose que nos grandes priorités soient questionnées non en formations magistrales mais en groupes de travail, recherche et production : nous vous proposons de former des groupes d'enseignants autour d'une question, et de vous réunir régulièrement dans l'année (sur 18 heures) pour mêler temps d'échanges, création de ressources, animation de cours, visites croisées, temps d'analyse réflexive sur les pratiques professionnelles . Ces formations ont vocation à consolider les connaissances et compétences que vous utilisez au quotidien dans les différentes missions qui sont les vôtres et à vous accompagner dans l'évolution de votre métier d'enseignant, pour affronter collectivement les nouveaux défis.

Les certifications complémentaires

Les certifications complémentaires permettent aux enseignants de valider des compétences particulières ne relevant pas nécessairement du champ de leurs concours.

Quatre secteurs disciplinaires

vous concernent :

- Arts (cinéma et audiovisuel, danse, histoire de l'art ou théâtre) ;
- Français langue seconde ;
- Enseignement en langue des signes française ;
- Langues et cultures de l'Antiquité.

Préparer une certification, c'est là encore questionner ses connaissances, ses compétences, ses pratiques, sa connaissance des programmes, sa capacité à enseigner ces domaines.

Les visites de l'Inspection

L'évaluation des agents dans le cadre du PPCR

Dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), les personnels bénéficient d'un accompagnement individuel et collectif tout au long de leur carrière. : trois « rendez-vous » ont lieu à des moments précis du déroulement de la

carrière : lors de la 2ème année de l'échelon 6 de la classe normale , à l'échelon 8 et la 2ème année de l'échelon 9

Le « mode d'emploi du rendez-vous de carrière » et le « Guide du rendez-vous de carrière» sont en ligne :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>
<https://www.education.gouv.fr/media/48144/download>

En amont du rendez-vous de carrière, les inspecteurs ne demanderont pas de documents spécifiquement assignés à la préparation de l'inspection individuelle ou au déroulement de l'entretien. Lors des entretiens, les échanges peuvent toutefois s'appuyer sur le document de référence de l'entretien, dont les différentes rubriques sont renseignées par l'agent. Ce document est téléchargeable :

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-07/document-de-reference-de-l-entretien---rendez-vous-de-carriere-70412.pdf> Les agents peuvent par ailleurs présenter tout document relatif à la situation observée et/ou à tout élément qu'ils souhaitent porter à la connaissance des évaluateurs.

L'accompagnement

Tout agent bénéficie d'un accompagnement continu dans son parcours professionnel. Individuel ou collectif, il répond à une demande du professeur ou à une initiative de l'Institution.

L'accompagnement individuel peut prendre la forme d'un entretien, ou d'une observation en classe, suivie d'un entretien individuel. Il ne s'agit pas là de visites d'évaluation, mais d'une occasion de réfléchir ensemble à la didactique de notre discipline. Mais nous souhaitons développer **l'accompagnement collectif**, dans le **cadre de visites croisées**, en plus des réunions d'équipes. Ainsi, alors que les réunions permettent des temps d'échanges autour de la didactique du français, il nous semble pertinent de vous proposer des temps plus proches du terrain, pendant lesquels nous questionnons un point précis, en l'observant dans diverses classes, avant de revenir en discuter ensemble. Nous tentons **ce travail collégial, car il nous semble répondre à un besoin réel : ne pas juger, mais accompagner, chercher, tester, moduler, avancer dans la mise en œuvre des programmes.**

Tous les chargés de mission sont mobilisés à nos côtés pour réussir ce beau défi.

Nous vous souhaitons une année scolaire riche et épanouissante et savons pouvoir compter sur votre implication pour mener à la réussite l'ensemble des élèves avec lesquels vous travaillez au quotidien

Inspection Pédagogique Régionale de Lettres

Académie de Guyane

